RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00104
Numéro SIREN : 444 950 653
Nom ou dénomination : SOUCHON CONSTRUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2022 sous le numéro de dépôt 84

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 170 avenue des cocardières 34160 CASTRIES — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 4 4 9 5 0 6 5 3 0 0 0 3 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2021

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 891	AG	8 891	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	96 423	AS	58 213	38 209
		Autres immobilisations corporelles	AT	416 125	AU	214 497	201 628
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 015	CV		1 015
		Créances rattachées à des participations	BB	14 900	BC		14 900
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	537 355	BK	281 602	255 753
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	914 014	BY	37 333	876 681
		Autres créances (3)	BZ	129 051	CA		129 051
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	1 763 913	CG		1 763 913
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	39 257	CI		39 257
		TOTAL (III)	CJ	2 846 238	CK	37 333	2 808 904
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 383 593	1A	318 935	3 064 657

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR : 44 098

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

N5

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	423
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	491 559
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	500 232
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 382
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	35 382
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	166 757
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	652 973
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 621
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	830 453
	Dettes fiscales et sociales	DY	664 464
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	211 772
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 529 043
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 064 657

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 421 297
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

NS

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 617	FB	FC	2 617
	Production vendue : biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue : services *	FG	6 085 925	FH	FI	6 085 925
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 088 543	FK	FL	6 088 543
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	69 976
	Autres produits (1) (11)				FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 158 521
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 063 483
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3 112 098
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	26 099
	Salaires et traitements*				FY	805 256
	Charges sociales (10)				FZ	332 147
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*				GA	96 777
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	8 714
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	35 382
	Autres charges (12)				GE	8 058
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 488 018
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	670 502
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 059
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	4 059
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 624
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	1 624
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	2 434
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	672 937

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

N3

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 802
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 300
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 102
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	330
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	330
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 771
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	187 149
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 168 682
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 677 123
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	491 559

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	25 008
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	330	
Autres produits		4 300
Produits ex anterieur		1 802

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

NJ

(5) **IMMOBILISATIONS** — DGFiP N° 2054 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	10 447	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	93 225	KT	KU 15 600
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	90 519	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	301 722	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	22 814	LC	LD 4 938
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	508 281	LO	LP 20 539
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	14 915	8V	8W 1 000
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1 948	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	16 864	LR	LS 1 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	535 593	ØH	ØJ 21 539

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV 1 556	LW 8 891	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 12 402	MK 96 423	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 90 519	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 301 722	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 3 869	MT 23 883	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 16 272	NH 512 549	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 15 915	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 1 948	2F	2G
	TOTAL IV	I3		NJ 1 948	NK 15 915	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 19 777	ØL 537 355	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2021
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	10 447	PF		PG	1 556	PH	8 891
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 294	QA	24 321	QB	12 402	QC	58 213
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	36 339	QE	10 168	QF		QG	46 508
	Matériel de transport	QH	93 339	QI	59 096	QJ		QK	152 436
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 232	QM	3 190	QN	3 869	QO	15 552
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	192 206	QV	96 777	QW	16 272	QX	272 711
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	202 653	ØP	96 777	ØQ	17 828	ØR	281 602

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	24 205	4B	35 382	4C	24 205	4D	35 382
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	24 205	TV	35 382	TW	24 205	TX	35 382
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	49 382	6U	8 714	6V	20 763	6W	37 333
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	49 382	TY	8 714	TZ	20 763	UA	37 333
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	73 587	UB	44 096	UC	44 968	UD	72 715
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	44 096	UF	44 968		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	14 900	UM		UN	14 900
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	44 098				44 098
	Autres créances clients	UX	869 916		869 916		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 300		3 300		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	258		258		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	109 677		109 677		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	15 816		15 816		
	Charges constatées d'avance	VS	39 257		39 257		
	TOTAUX	VT	1 097 224	VU	1 038 225	VV	58 998
RENVOIS (1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
RENVOIS (1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	1 948				
RENVOIS (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	166 757	61 633	105 123	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	480	480		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	830 453	830 453		
Personnel et comptes rattachés		8C	81 338	81 338		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	122 238	122 238		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	450 572	450 572		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 315	10 315		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	652 493	652 493		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	211 772	211 772		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 526 421	VZ 2 421 297	105 123	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	73 640	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

SOUCHON CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros

ZAC Via Domitia
170 Avenue des Cocardières
34160 CASTRIES

444 950 653 RCS Montpellier

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 5 NOVEMBRE 2021

Exercice clos le 30 Juin 2021

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 491 559 euros en totalité au poste report à nouveau.

L'associée unique, après avoir constaté que les sommes distribuables s'élèvent à 491 982 euros, décider de les affecter de la manière suivante :

A titre de dividende à l'associée unique :	269 000 euros
Le solde au poste « report à nouveau »	222 982 euros

L'associée unique déclare en outre, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que la somme de 269 000 euros distribuée, et attachée aux 100 actions composant le capital social, correspond en totalité à des dividendes n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40 %.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes	Fraction éligible à l'abattement
30/06/2020	524 000 €	Néant
30/06/2019	1 000 000 €	Néant
30/06/2018	Néant	Néant

Copie certifiée conforme
Le Président

SOUCHON CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 500 euros

ZAC Via Domitia
170 Avenue des Cocardières
34160 CASTRIES

444 950 653 RCS Montpellier

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

Exercice clos le 30 Juin 2021

Cher Associé,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice écoulé clos le 30 Juin 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires sur l'exercice 2021 a progressé de 22,36 % par rapport à l'exercice 2020 lors duquel l'activité avait été ralentie suite à l'arrêt de l'activité lié à l'épidémie de la Covid-19.

La société a atteint son objectif en réalisant 117 % de son chiffre d'affaires prévisionnel.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2022 est de 6 millions d'euros HT, avec pour objectif le maintien des marges brutes sur chantiers.

Le recours à la sous-traitance représente un coût de 1 306 K€ (21,46 % du chiffre d'affaires) contre 1 080 K€ pour l'exercice précédent (21,71 % du chiffre d'affaires).

Concernant l'affaires Vieussens, les sommes dues ont été récupérées.

Une provision pour les factures « prorata » a été comptabilisée pour 7 500 euros.

L'assignation de la société par un client particulier a donné lieu à la constatation d'une provision pour un montant de 6 000 euros.

NS

Le litige avec Monsieur Morlans a donné lieu à une provision pour 12 000 euros, est toujours en cours.

Le litige avec l'Université d'Aix-Marseille est toujours en cours.

SITUATION DE LA SOCIETE

A - ANALYSE DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

A-1 - A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 255 753 euros contre 332 939 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 2 769 647 euros contre 3 358 777 euros pour l'exercice clos le 30 Juin 2020.

A-2 - Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 500 232 euros contre 532 673 euros pour l'exercice précédent.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 2 529 043 euros contre 3 146 185 euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2020.

Elles comprennent :

. Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	166 757 €
. Emprunts et dettes financières divers	652 973 €
. Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 621 €
. Fournisseurs et comptes rattachés	830 453 €
. Dettes fiscales et sociales	664 464 €
. Autres dettes	211 772 €

B - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 6 088 543 euros contre 4 975 660 euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2020, soit une augmentation de 22,36 %.

Les charges d'exploitation, exclusion étant faite des dotations aux amortissements et provisions, s'élèvent à 5 347 145 euros contre 4 457 921 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 19,94 %. Elles représentent 87,82 % du chiffre d'affaires nets hors taxes contre 89,59 % au titre de l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié à la clôture de l'exercice était de 16 salariés, contre 19 au titre de l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements et aux provisions pour 140 873 euros contre 114 783 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 670 502 euros contre 646 636 euros en 2020.

Le résultat financier ressort à 2 434 euros contre 914 euros au titre de l'exercice 2020, et le résultat exceptionnel à 5 771 euros contre 47 871 euros au titre du précédent exercice.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 187 149 euros contre 197 957 euros en 2020.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net comptable après impôt de 491 559 euros contre un bénéfice de 497 464 euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2020.

RESULTATS-AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 491 559 euros au poste « report à nouveau », lequel s'élèverait alors à 491 982 euros.

Nous vous proposons de distribuer une partie des sommes distribuables à titre de dividende aux associés pour un montant de 269 000 euros.

A l'issue de ces affectations, le poste « report à nouveau » s'élèverait à 222 982 euros.

Nous vous rappelons qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes	Fraction éligible à l'abattement
30/06/2020	524 000 €	Néant
30/06/2019	1 000 000 €	Néant
30/06/2018	Néant	Néant

REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous invitons à approuver la rémunération perçue par le Président au titre de l'exercice écoulé.

NS

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que le mandat du Président n'arrive pas à expiration à l'issue de la présente consultation.

EMPRUNTS SOUSCRITS ET REMBOURSES

Au cours de l'exercice 2021, nous n'avons souscrit aucun emprunt mais nous avons procédé à des remboursements d'emprunts pour un montant de 73 640 euros.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues au titre des exercices précédents.

DECISIONS DIVERSES

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2021 font apparaître des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, pour un montant de 5 944 euros. Elle approuve ladite valeur ainsi que l'impôt sur les sociétés correspondant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons que des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décrites ci-après, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2021 :

Co-contractant : MS HOLDING
Personne concernée : MS HOLDING
Nature et objet : Convention de gestion de trésorerie

Co-contractant : MS HOLDING
Personne concernée : MS HOLDING
Nature et objet : Convention d'animation

Co-contractant : MS IMMO
Personne concernée : MS HOLDING
Nature et objet : Bail commercial consenti par MS IMMO
Montant : 52 459 euros HT

Co-contractant : MS HOLDING
Personne concernée : MS HOLDING
Nature et objet : Bail de sous-location consenti à MS HOLDING
Montant : 2 590 euros HT

Co-contractant : MS HOLDING
Personne concernée : MS HOLDING
Nature et objet : Convention de prestations administratives comptables et financières
Montant : 182 321 euros HT

Co-contractant : MS HOLDING
Personne concernée : MS HOLDING
Nature et objet : Convention d'intégration fiscale

* * *

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner au Président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre Président vous invite, à adopter les projets de décisions qu'il soumet à votre vote.

LA PRESIDENCE